

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **24 mai 2022 à 19 h 00** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Dominic Doucet, directeur général et greffier adjoint est également présent.

22-05-164

Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU qu'il s'agit d'une séance extraordinaire et que tous les membres du conseil sont présents;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

- Ajout du point 4.1 – Aide financière – O.R.A.S.S.E.

ADOPTÉE

Dépôt – Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable 2020 :

Le greffier-adjoint constate que le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2020 a été communiqué aux membres du conseil est déposé séance tenante.

22-05-165

Activité bénéfique - Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable

ATTENDU les activités offertes par la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable pour l'année 2022 et la participation du conseil aux activités en question;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu :

QUE deux membres du conseil représentent la Ville au Souper Bénéfice de la fondation qui a eu lieu le 11 mai 2022 et que soit ratifié l'achat de deux billets à prix de 125 \$ chacun;

QUE quatre membres du conseil représentent la Ville au Tournoi de golf / brunch qui aura lieu le 27 mai 2022 au coût de 125\$ par membre;

QUE deux membres du conseil représentent la Ville à la conférence bénéfique qui aura lieu le 8 juin 2022 au coût de 35 \$ par membre

ADOPTÉE

22-05-166

PRACIM – Réfection de l’Hôtel de Ville

ATTENDU QUE la construction de l’Hôtel de Ville date de 1964 et que le bâtiment demande des travaux majeurs afin de garantir la prestation des services aux citoyens;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d’aide financière;

QUE la Ville à pris connaissance du guide du PRACIM et qu’elle s’engage à respecter toutes les conditions qui s’appliquent à elle;

QUE la Ville s’engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d’exploitation continue et d’entretien du bâtiment subventionné;

QUE La Ville confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu’elle assumera tous les coûts non-admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

ADOPTÉE

22-05-167

Aide financière – O.R.A.S.S.E

ATTENDU que l’Organisme de récupération alimentaire et de services Saint-Eusèbe s’engage à déposer ses états des revenus et dépenses incessamment ;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 7 500 \$ à O.R.A.S.S.E.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l’article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

22-05-168

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 15.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire